



**RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC
DE MASKINONGÉ**
222, chemin des Dalles
Saint-Etienne-des-Grès (QC) G0X 2P0
TÉLÉPHONE (819) 268-6797

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la greffière-trésorière d'une Régie intermunicipale dont le règlement est en vigueur, doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil d'administration reçoit de la Régie.

Je, soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui a été versé en 2024 aux membres du conseil d'administration.

2024	Rémunération	Allocation de dépenses
Représentant de Charette	1 394,88 \$	697,44 \$
Représentant de Saint-Mathieu-du-Parc	1 394,88 \$	697,44 \$
Représentant de Saint-Paulin	1 394,88 \$	697,44 \$
Représentant de Saint-Boniface	1 394,88 \$	697,44 \$
Représentante de Saint-Etienne-des-Grès	1 394,88 \$	697,44 \$

Donnée ce 23 janvier 2025,

Isabelle Plante,
Directrice générale et greffière-trésorière